



Ville de
ROCHECHOUART

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal de la commune de Rochechouart, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Marie ROUGIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26

Présents : M. Jean Marie ROUGIER, Maire, Président ; Mme Hélène TRICARD, MM. Gérard MOREAU, Christian VIMPERE, Mme Annie JOUSSE, M. Fabien HABRIAS, Mme Danielle BOURDY, M. Roger VILLEGIER, Adjoints ; Mmes Catherine BERNARD, Valérie RASSAT, Conseillères Municipales Déléguées ; MM. Raymond TREILLARD, Jean Claude SOURY, Mme Monique LARGERON, MM. Bernard FOURNIER, Jean-Luc ALLARD, Francis SOULAT, Alain FOURNIER, Mmes Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Myriam AUXEMERY, Sylvie PRADIGNAC, MM. Gilles LOIZEAU, Christophe DAUGREILH, Olivier LALANDE, Conseillers Municipaux ; formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : Mmes Josiane PIERREFICHE, Marie Annick BALAND, Myriam FAGES DEMOULINGER.

Avaient donné procuration : Mme Josiane PIERREFICHE à M. Jean Marie ROUGIER ; Mme Marie Annick BALAND à M. Roger VILLEGIER ; Mme Myriam FAGES DEMOULINGER à Mme Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES.

Secrétaire de séance : Monsieur Roger Villéger.

L'Assemblée délibérante a procédé à l'examen les affaires suivantes :

Mandat spécial pour une journée d'étude organisée par l'Association des Petites Villes de France. (A.P.V.F.). 2016-89

Le Conseil Municipal,

-Vu l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu l'intérêt manifesté par Monsieur Jean-Marie ROUGIER, Maire et Madame Annie Jousse, Adjointe au Maire, Présidente de la commission Finances – Economie Locale, Madame Evelyne FAYE, Directeur Général des Services, Monsieur Vincent ROULEAU, Adjoint au Directeur des Services et Madame Anne DUPUY, Responsable des Services Financiers, pour participer à une journée d'étude organisée par l'Association des Petites Villes de France (APVF) sur le thème du « Projet de loi de finances 2017 » qui se déroulera le mercredi 9 novembre 2016 à Paris,

Après en avoir délibéré :

- 1) MANDATE Messieurs Jean-Marie ROUGIER, Vincent ROULEAU et Mesdames Annie JOUSSE, Evelyne FAYE, Anne DUPUY pour participer à la journée d'étude de l'APVF le 9 novembre prochain à Paris.
- 2) ACCEPTE que la Collectivité prenne en charge l'intégralité des frais occasionnés par ces déplacements sur la base des dépenses réelles qui auront été réalisées.
- 3) PRECISE que les dépenses en résultant seront imputées au compte 65, article 6532 du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

Requalification du centre-ville de Rochechouart ; approbation de l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.) – Tranche conditionnelle N°3. 2016-90

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2241-1 et 5,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu la délibération n° 2015-93 du 5 octobre 2015 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à VERDI Ingénierie Sud-Ouest,

Vu la délibération n°2016-29 du 7 mars 2016 approuvant l'avant-projet sommaire pour la requalification du centre-bourg de Rochechouart établi par le maître d'œuvre Verdi Ingénierie Sud-Ouest, avec un coût d'objectif estimé à 1 989 411,94 € HT, soit 2 387 294,33 € TTC pour les tranches 1 et 2 +une tranche conditionnelle,

Vu la délibération n° 2016-61 du 30 mai 2016 approuvant l'Avant-Projet Définitif pour la requalification du centre-bourg de Rochechouart établi par le maître d'œuvre Verdi Ingénierie Sud- Ouest pour les tranches 1 et 2 du projet pour un montant de 1 450 420,20 € HT (1 740 504,24 € TTC).

Conformément à sa mission, le cabinet Verdi Ingénierie Sud-Ouest a poursuivi les études d'Avant-Projet Définitif pour la tranche optionnelle n°3 du projet ; le montant prévisionnel des travaux afférent à cette tranche est estimé à 638 583,20 € HT (766 299,84 € TTC).

Le Maire invite donc l'Assemblée à valider l'Avant-Projet Définitif de la tranche conditionnelle n°3 du projet.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Valide** l'Avant-Projet Définitif de la tranche n° 3 du projet de requalification du centre-bourg de Rochechouart et le coût d'objectif en résultant à hauteur de 638 583,20 € HT (766 299,84 € TTC).

Adoptée à l'unanimité.

Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de l'étude du projet de revitalisation du centre-bourg de Rochechouart. 2016-91

Vu la délibération n°2015-93 du 5 octobre 2015, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à VERDI Ingénierie Sud-Ouest (VISO) pour le projet de revitalisation du centre-bourg de Rochechouart, pour un montant de 77 655,00 € HT, soit 93 186,00 € TTC,

Vu la délibération n° 2016-61 du 30 mai 2016 approuvant l'Avant-Projet Définitif pour la requalification du centre-bourg de Rochechouart établi par le maître d'œuvre Verdi Ingénierie Sud- Ouest pour les tranches 1 et 2 du projet pour un montant de 1 450 420,20 € HT (1 740 504,24 € TTC).

Vu la délibération n° 2016-90 du 12 septembre 2016 approuvant l'Avant-Projet Définitif pour la tranche conditionnelle n°3 du projet pour un montant de 638 583,20 € HT (766 299,84 € TTC).

Considérant que l'enveloppe prévisionnelle affectée au périmètre d'étude avait été fixée pour l'ensemble de l'opération à 1 630 000,00 € HT (tranche ferme + tranche conditionnelle),

Considérant que le forfait de rémunération fixé dans l'acte d'engagement lors de la passation du marché de maîtrise d'œuvre était provisoire, calculé sur l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux indiqués ci-dessus,

Considérant qu'à l'issue de l'élément de mission « AVP », le forfait de rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre est fixé par avenant, en fonction du coût prévisionnel des travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 13 599,67 € HT. De ce fait, le marché s'élève à 91 254,67 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous actes s'y rapportant.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 23, article 2315, programme 1356 du Budget Principal de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

Revitalisation du centre-ville de Rochechouart ; aménagement de la Place du Château et des Allées ; demande de subvention CDDI. 2016-92

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Rochechouart a décidé de s'engager dans un important programme de travaux de revitalisation de son centre-bourg.

Cette opération de revitalisation du centre-ville de Rochechouart va faire l'objet de trois phases successives.

Une procédure de marché portant sur les deux premières phases va être lancée dans les prochains jours.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Département s'est déjà engagé sur le financement des phases 1 et 2 avec l'attribution d'une subvention de 390 000 € correspondant à 30% d'une dépense estimée à 1 300 000 € H.T.

Aujourd'hui, afin de pouvoir solliciter les fonds européens (FEDER) et la subvention régionale dans le cadre des pôles structurants (axe transversal à la Cité du Cuir de Saint-Junien), nous devons impérativement établir un plan de financement portant sur l'intégralité du projet avec un engagement des autres partenaires financiers.

Vous trouverez donc ci-joint un avant-projet d'aménagement de la Place du Château et des Allées établi par notre maître d'œuvre Verdi Ingénierie sur lesquels est établie l'estimation.

Le coût estimatif global des dépenses éligibles de cette «phase 3 – aménagement de la Place du Château et des Allées» est estimé à 650 009,87 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-DECIDE d'approuver l'avant-projet d'aménagement de la Place du Château et des Allées tel que défini par le Cabinet Verdi Ingénierie, maître d'œuvre de l'opération.

-APPROUVE le plan de financement joint.

-SOLLICITE une subvention au titre de «l'Aménagement du Centre Bourg» auprès du Département dans le cadre des CDDI pour la réalisation de ces travaux.

-AUTORISE le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

Adoptée à l'unanimité.

Revitalisation du centre-ville de Rochechouart ; effacement des réseaux d'éclairage public ; demande de subvention au Département au titre de «l'Electrification Rurale». 2016-93

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2015-91, la Commune de Rochechouart avait sollicité un financement dans le cadre des CDDI auprès du Département pour son projet de revitalisation du centre-bourg.

En séance du 12 février 2016, le Conseil Départemental a approuvé le contenu du contrat départemental de développement intercommunal (C.D.D.I.) de deuxième génération conclu avec la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et a décidé l'attribution d'une subvention de 390 000 € représentant 30 % d'une dépense éligible, estimée à 1 300 000 € H.T. pour les travaux d'aménagement du centre-bourg (phases 1 et 2).

Considérant que les travaux d'éclairage public, inéligibles au titre du CDDI, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SEHV pour l'ensemble du projet de revitalisation du centre-bourg sont, quant à eux, potentiellement finançables dans le cadre d'une enveloppe spécifique « Electrification Rurale » dédiée à ce type d'opération,

Vu l'estimation détaillée des travaux liés à l'éclairage public, réalisé par le maître d'œuvre Verdi Ingénierie, s'élevant à 167 657, 00 € H.T. pour les tranches 1 et 2 et à 139 247,50 € H.T. pour la tranche 3, soit un total 306 904,50 € H.T. pour l'opération,

Considérant que les phases 1 et 2 des travaux seront réalisées en 2017 et 2018, puis la phase 3 en 2019,

Invité à donner suite à cette affaire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

1/ Approuve le coût d'objectif de l'opération travaux d'éclairage public tel que présenté ci-dessus, s'élevant à 306 904,50 € H.T.

2/ Sollicite pour mener à bien cette opération, le financement du Conseil Départemental de la Haute-Vienne au taux de 30 % dans le cadre de l'enveloppe de l'Electrification Rurale,

3/ Approuve le plan de financement ci-dessous :

		Montant HT en €	Pourcentage
Conseil Départemental	<i>Réfection des réseaux d'éclairage public Revitalisation centre-bourg de Rochechouart</i>	92 100,00 €	30%
Ville de Rochechouart		214 804,50 €	70%
TOTAL		306 904,50 €	100.00 %

- Autorise Monsieur le Maire à demander un démarrage anticipé des travaux,
- Autorise le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier et à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention,

Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits aux budgets principaux 2017, 2018 et 2019.

Adoptée à l'unanimité.

Revitalisation du centre-ville de Rochechouart ; réfection des réseaux d'assainissement ; demande de subvention au titre des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD). 2016-94

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2015-91, la Commune de Rochechouart avait sollicité un financement dans le cadre des CDDI auprès du Département pour son projet de revitalisation du centre-bourg.

En séance du 12 février 2016, le Conseil Départemental a approuvé le contenu du contrat départemental de développement intercommunal (C.D.D.I.) de deuxième génération conclu avec la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et a décidé l'attribution d'une subvention de 390 000 € représentant 30 % d'une dépense éligible, estimée à 1 300 000 € H.T. pour les travaux d'aménagement du centre-bourg (phases 1 et 2).

Considérant que les travaux de réfection des réseaux d'assainissement, inéligible au titre du CDDI pour l'ensemble du projet de revitalisation du centre-bourg sont, quant à eux potentiellement finançables dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD).

Vu l'estimation détaillée des travaux liés à la réfection des réseaux d'assainissement, réalisé par le maître d'œuvre Verdi Ingénierie, s'élevant à 104 428,00 € H.T. pour les tranches 1 et 2 (tranche 3 non concernée) soit au total 104 428, € H.T. pour l'opération,

Considérant que les phases 1 et 2 des travaux seront réalisées en 2017 et 2018,

Invité à donner suite à cette affaire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

1/ Approuve le coût d'objectif de l'opération réfection des réseaux d'assainissement tel que présenté ci-dessus, s'élevant à 104 428,00 € H.T.

2/ Sollicite pour mener à bien cette opération, le financement du Conseil Départemental de la Haute-Vienne au taux de 25 % dans le cadre des C.T.D.

3/ Approuve le plan de financement ci-dessous :

		Montant HT en €	Pourcentage
Conseil Départemental	<i>Réfection des réseaux d'assainissement Revitalisation centre-bourg de Rochechouart</i>	26 250,00 €	25%
Ville de Rochechouart		78 178,00 €	75%
TOTAL		104 428,00 €	100.00 %

- Autorise Monsieur le Maire à demander un démarrage anticipé des travaux,
- Autorise le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier et à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention,
- Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits aux budgets principaux 2017, 2018.

Adoptée à l'unanimité.

Revitalisation du centre-bourg de Rochechouart ; demandes de financement auprès de l'Union Européenne (FEDER) et auprès de la Région (Contrats de Cohésion Territoriale). 2016-95

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la nouvelle Communauté de Communes Porte Océane du Limousin issue de la fusion au 1^{er} janvier 2016 des deux Communautés de Communes Vienne-Glane et Pays de la Météorite unifie un territoire à fortes potentialités de développement local, notamment par le biais d'un schéma structurant intégrant le tourisme.

La Commune de Rochechouart a choisi de s'associer à ce projet en apportant une valorisation de ses atouts naturels avec la revitalisation son centre-bourg dans une logique durable, innovante et s'inscrivant avec pertinence dans l'ensemble des projets du territoire.

Ce projet de revitalisation du centre-bourg de Rochechouart comporte plusieurs volets :

- Le traitement des voiries internes de la ville avec optimisation de l'accessibilité (trottoirs, bâtiments publics, commerces, logements),
- L'effacement des réseaux aériens (EDF, télécom),
- La réfection des réseaux d'eau et d'assainissement,
- La refonte du plan et des modes de circulation ainsi que des emplacements de stationnement afin de favoriser une réappropriation du centre-bourg par les riverains, les commerçants et les touristes,
- La requalification du parc de logements vacants du centre-bourg en habitat innovant.

Ce projet s'insèrera harmonieusement et durablement dans l'offre touristique globale proposée par un grand territoire s'étendant d'Oradour-sur-Glane à Chassenon.

Forte de cette attractivité, le centre-bourg cristallise par ailleurs une véritable synergie locale en suscitant plusieurs initiatives publiques d'envergure qui vont concourir encore plus au développement touristique et économique de Rochechouart :

- Rénovation des façades du château - (travaux actuellement en cours, engagés par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne).
- Création d'un sentier d'interprétation au cœur de la Réserve Naturelle Géologique reliant le centre-bourg au plan d'eau (travaux réalisés au cœur de l'été 2016 par la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin).
- Création d'une antenne d'exposition du Parc Naturel Régional Périgord Limousin en lien avec l'office du Tourisme Intercommunal (début des travaux en octobre 2016 par la Commune de Rochechouart).
- Création d'un parcours historique au sein du château en complément de l'actuel Musée d'Art Contemporain (travaux envisagés au 1^{er} semestre 2017 par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne).
- Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire au cœur du centre-ville (2017 – Communauté de Communes Porte Océane du Limousin).
- Création du Centre de Recherche sur les Impacts et sur Rochechouart avec notamment l'installation de scientifiques mondiaux (C.R.I.R. – 2017 – Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et Astroblème de Rochechouart-Chassenon).

Le projet de revitalisation du centre-bourg de Rochechouart a été inscrit le 27 octobre 2015 au titre des politiques territoriales 2015-2020 (clause de revoyure) de l'ex Région Limousin comme Programme d'Actions du Projet Transversal de la Cité du Cuir de Saint-Junien/Rochechouart.

Les travaux liés à cette opération se dérouleront en 2 phases. La première phase est programmée sur les exercices 2017 et 2018 (dossier de marché mis en ligne dans les prochaines semaines) ; la phase 3 est, quant à elle, prévue pour 2019 et fera l'objet d'un second marché.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée l'estimation détaillée portant sur la globalité du projet établie par le Cabinet Verdi Ingénierie, maître d'œuvre de l'opération, s'élevant à 2 845 344,80 € H.T. ainsi que le plan de financement de cette opération avec les différentes participations publiques.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un financement européen au titre du Programme Régional FEDER 2014/2020 (Axe 6 : cohésion territoriale, Action 6.3.1. Soutien des pôles structurants dans une logique de développement durable) ainsi qu'une subvention régionale dans le cadre des pôles structurants (programme d'actions du Projet Transversal de la Cité du Cuir Saint-Junien/Rochechouart).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-**APPROUVE** le projet d'investissement pour la revitalisation du centre-bourg de Rochechouart évalué à 2 845 344,80 € H.T.

-**APPROUVE** le plan de financement joint.

-**SOLLICITE** un financement européen au titre du Programme Régional FEDER 2014/2020 (Axe 6 : cohésion territoriale, Action 6.3.1. Soutien des pôles structurants dans une logique de développement durable), à hauteur de 250 000,00 €, soit 8,79 % du montant de l'opération globale.

-**SOLLICITE** un financement auprès de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre des Contrats de Cohésion Territoriale (programme d'actions du Projet Transversal de la Cité du Cuir Saint-Junien/Rochechouart), à hauteur de 259 659,56 €, soit 12 % des dépenses éligibles, soit 9,13 % de l'opération globale.

-**AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

Adoptée à l'unanimité.

Création d'un boulodrome municipal ; approbation du projet et demande de financement auprès de l'Etat (D.E.T.R.) et du Département (C.T.D.). 2016-96

Monsieur le Maire rappelle que le projet de revitalisation du centre-bourg comporte le réaménagement de l'allée des Charmilles lui redonnant une fonction piétonne de balade.

Cet espace aménagé aura ainsi plusieurs qualités :

- il permettra de retrouver la fonction historique d'allée vers le château,
- il aura une fonction de belvédère vers le vallon de la réserve naturelle à l'ouest et vers le centre historique à l'est avec notamment les restes des anciennes tours des remparts,
- il s'inscrira dans la continuité du sentier d'interprétation intercommunal qui relie le centre-bourg au plan d'eau de Boischenu.

L'allée des Charmilles étant utilisée tout au long de l'année par le club de pétanque local, plusieurs rencontres avec le club ont été réalisées pour rechercher un nouveau site d'activité. Ces échanges ont permis d'obtenir un consensus pour déplacer l'activité vers le site de l'ancienne gare.

Cette perspective d'aménagement sur le site de l'ancienne gare apparaît tout à fait pertinente à plusieurs titres.

- Ce nouveau site donnera davantage de visibilité aux activités du club améliorant de cette façon son attractivité.
- Il offrira également un plus grand confort de pratique pour les licenciés et d'accueil pour les manifestations.
- Le site aura une capacité évolutive qui permettra au club de s'adapter aux nombres de joueurs présents ; que ce soit pour une pratique en interne ou pour accueillir des tournois d'envergure. Il permettra par ailleurs, d'utiliser certains locaux du pôle socio culturel en cas de besoin.
- L'association s'inscrira enfin dans la dynamique globale d'animation locale du pôle socio culturel en rejoignant les nombreuses autres associations résidentes de ce site.

Considérant l'intérêt communal pour la ville Rochechouart de favoriser la pratique de l'association locale de pétanque,

Considérant l'intérêt de ce type d'activité tant du point de vue du lien social que de l'animation locale qu'elle suscite,

Il est proposé d'aménager une partie du parking de l'ancienne gare pour créer un nouveau boulodrome.

Celui-ci aura la configuration suivante :



Le montant de cette opération est estimé à **48 547.97 € HT**

Le plan de financement sera le suivant :

Dépenses :

- Fourniture de matériaux : 31 071,33 €
- Travaux en régie (frais de personnel) : 9 476.64 €
- Travaux en régie (matériel) : 8000,00 €

TOTAL 48 547.97 € HT

Recettes :

- DETR - Préfecture de la Haute-Vienne (base de 30% des dépenses) : 14 564,39 €
- CTD - Conseil Départemental de la Haute-Vienne (base de 30% des dépenses) : 14 564,39 €
- Ville de Rochechouart : 19 419.19 €

TOTAL 48 547.97 € HT

Invité à donner suite à cette affaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe d'aménagement de ce nouveau boulodrome sur le site de l'ancienne gare,
- Approuve la demande de subvention auprès de la Préfecture de la Haute Vienne au titre de la DETR,
- Approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne au titre des CTD 2017,
- Autorise la Maire à solliciter un démarrage anticipé des travaux,

- Autorise le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier et à signer tous les documents relatifs à ces demandes de financement,
- Dit que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget principal 2017.

Adoptée à l'unanimité.

Etudes Eau et Assainissement : ■Schéma directeur eau potable ■Diagnostic des réseaux d'assainissement ■Zonage d'assainissement. 2016-97

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée aux fins d'approbation le dossier de prestations pour des études sur les services de l'Eau et de l'Assainissement (schéma directeur d'eau potable, diagnostic des réseaux d'assainissement, zonage d'assainissement) passé sous forme de procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Vu les appels à la concurrence lancés sur le BOAMP et la plateforme dématérialisée de la Ville,
Vu le rapport de présentation du dit marché présenté par le Pouvoir Adjudicateur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le rapport d'analyse des offres annexé à la présente.
- 2) **ATTRIBUE** le marché à la SARL L'ARBRE pour un montant de 63 576,00 € HT, soit 76 280,40 € TTC.
- 3) **AUTORISE** le Maire à le signer au nom de la Commune ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa réalisation.
- 4) **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 20, article 2031 des Budgets des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

Adoptée à l'unanimité.

Travaux de rénovation de la toiture de la mairie ; approbation du marché. 2016-98

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée aux fins d'approbation le dossier de marché pour les travaux de rénovation de la toiture de la Mairie passé sous forme de procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu les appels à la concurrence lancés sur le BOAMP et la plateforme dématérialisée de la Ville,
Vu le rapport de présentation du dit marché présenté par le Pouvoir Adjudicateur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le rapport d'analyse des offres annexé à la présente.
- 2) **ATTRIBUE** le marché la SARL JANET pour un montant de 82 298,30 € HT, soit 98 757,96 € TTC.
- 3) **AUTORISE** le Maire à le signer au nom de la Commune ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa réalisation.
- 4) **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 23, article 2313, programme 1356 du Budget Principal de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

Fourniture et pose d'un ascenseur à la Mairie ; approbation du marché. 2016-99

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée aux fins d'approbation le dossier de marché pour les travaux de fourniture et pose d'un ascenseur à la Mairie passé sous forme de procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu les appels à la concurrence lancés sur le BOAMP et la plateforme dématérialisée de la Ville,
Vu le rapport de présentation du dit marché présenté par le Pouvoir Adjudicateur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le rapport d'analyse des offres annexé à la présente.

- 2) **ATTRIBUE** le marché la société ORONA pour un montant de 58 630,00 € HT, soit 70 356,00 € TTC, avec la prestation supplémentaire d'un montant de 8 304,00 € TTC.
- 3) **AUTORISE** le Maire à le signer au nom de la Commune ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa réalisation.
- 4) **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 23, article 2313, programme 1356 du Budget Principal de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

Demande d'aliénation d'une portion du chemin rural dit «du Petit Béchasseau à La Maillerie». 2016-100

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande de la SCI LA MAILLERIE représentée par Mr OLLIERIC Philippe, domicilié 40, l'Écalane 44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES (Loire-Atlantique) afférente à une demande d'aliénation d'une portion du chemin rural dit « du Petit Béchasseau à la Maillerie » traversant sa propriété.

Considérant que le dit chemin s'avère totalement tombé en désuétude, qu'il n'est depuis plus de trente ans affecté au public ou à l'usage d'un service public et qu'il est longé sur l'intégralité de son linéaire par les seules propriétés du demandeur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

investit le Maire de toutes délégations utiles pour engager la procédure d'aliénation prévue par le décret n°76-790 du 20 août 1976.

Précise par ailleurs que les frais du commissaire enquêteur et de publication concernant l'enquête publique à venir seront à la charge de la Commune.

Adoptée à l'unanimité.

Appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » ; extinction et réaménagement de l'éclairage public de Rochechouart. 2016-101

Le Parc Naturel Régional Périgord Limousin est lauréat de l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte », auquel s'est associé la commune de Rochechouart.

A ce titre, une animation locale sera mise en œuvre en partenariat avec le Parc (réunions élus et réunions publiques), visant à permettre le partage de l'objectif « territoire à énergie positive » avec les acteurs locaux, et l'émergence de projets d'économie d'énergie, de production d'énergie renouvelable, d'économie circulaire ou d'aménagement durable.

Dans le cadre de l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte », une dotation spécifique est mobilisable pour soutenir les actions contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de transition énergétique pour la croissance verte :

- réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et division par quatre des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4),
- réduction de notre consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012,
- part des énergies renouvelables de 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et de 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030).

Le projet **Extinction et réaménagement de l'éclairage public de Rochechouart** contribue aux objectifs « territoire à énergie positive », par les économies d'énergie générées et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action 1 : Extinction de l'éclairage public de Rochechouart	8639,00 €	Conseil Général de la Haute-Vienne action n°2	65 884,00€
Action 2 : Rénovation de l'éclairage public du centre-bourg de Rochechouart	219 545,00 €	Conseil Régional (12.22% de la dépense de l'action n°2)	26 828.402 €
		Feder (8.79% de la dépense de l'action n°2)	19 298.00 €
		Ville de Rochechouart	60 592.60 €
		Programme TEPCV (24.35% de la dépense globale)	55 581.00€
TOTAL HT	228 184.00 €	TOTAL HT	228 184.00 €

La commune de Rochechouart :

- sollicite l'octroi d'une dotation « Territoire à énergie positive » à hauteur de 55 581 € pour soutenir la réalisation du projet **Extinction et réaménagement de l'éclairage public de Rochechouart.**
- autorise le Maire à signer la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier au projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte».

Information au Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le cabinet d'avocats ALEO représentant M. et Mme Collet et la SCI La Sapinière va saisir le Tribunal Administratif de Limoges en vue de l'annulation du permis de construire accordé le 12 juillet 2016 à la société CREAZONE en vue de l'implantation d'une grande surface commerciale sur la zone commerciale de la Fabrique. Le Maire réunira à nouveau le Conseil Municipal afin de l'autoriser à ester en justice et désigner Maître Clerc pour la rédaction du mémoire en défense.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire a levé la séance à 20 h 45.

*Fait à Rochechouart le 19 septembre 2016
Affiché le 20 septembre 2016
Le Maire,
Jean Marie ROUGIER*